



Optim'ism

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 056-265600684-20240924-DS20240907-DE

Hennebont

# Convention pour la distribution de paniers de légumes bio dans le cadre de l'opération Paniers Découvertes

Entre : **Le CCAS d'Hennebont**  
Adresse : Mairie d'Hennebont, 13 place Maréchal Foch  
Représenté par : Mme Michèle DOLLE, Présidente du CCAS

et : **OPTIM-ISM : jardin de Cocagne du Pays de Lorient**  
Adresse : Route de la Croizetière 56670 Riantec  
Représenté par : François NICOLLE

## **Article 1 : Contexte**

Le Réseau Cocagne (auquel adhère OPTIM'ISM) pilote le programme « 100 000 Paniers Solidaires ». Optim'ism a fait le choix de renommer cette opération au niveau local, « Paniers Découvertes ». Ce dispositif vise à améliorer l'accès à une offre de légumes biologiques distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des publics à faibles revenus.

L'expression « panier découverte » correspond à l'offre subventionnée de paniers de légumes distribués par le Jardin. L'expression « accompagnement alimentaire » correspond à toute action d'échanges ou de sensibilisation visant à faciliter l'accès au bien-être alimentaire. Ces actions sont ouvertes aux adhérents bénéficiaires de l'opération et peuvent porter sur les comportements d'achats et de consommation, la production agricole, la citoyenneté alimentaire, etc.

Rappel des principes de mise en œuvre :

- Mixité sociale des adhérents-consommateurs
- Unicité de l'offre
- Accompagnement alimentaire
- Participation du bénéficiaire adhérent
- Implication des adhérents-consommateurs et des collectivités locales

En partenariat avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), le Réseau propose un soutien financier aux Jardins participants.

## **Article 2 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le CCAS d'Hennebont et le Jardin de Cocagne coopèrent pour atteindre les objectifs suivants :

- Permettre à des personnes à faibles revenus de devenir adhérent-panier du jardin de Cocagne.
- Proposer un accompagnement (animations, ateliers, conseils...) qui facilite la préparation et l'alimentation à partir de ces légumes.

## **Article 3 : Durée de la convention**

La présente convention est signée pour une durée d'un an.

## **Article 4 : Principes retenus pour la livraison des paniers découvertes**

### Cotisation

Une adhésion à Optim-ism sera versée par le bénéficiaire pour un montant solidaire de 3€.

### Prix du panier découverte

Le coût d'un panier est de 7€, 10€ ou 15€.



Optim'ism

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 056-265600684-20240924-DS20240907-DE



Réseau Cocagne

La répartition suivante est retenue :

|              | Panier à 7€ (Individuel) | Panier à 10€ (duo) | Panier à 15€ (famille) |
|--------------|--------------------------|--------------------|------------------------|
| Optim'ism    | 3                        | 4                  | 5                      |
| CCAS         | 2                        | 3                  | 5                      |
| Bénéficiaire | 2                        | 3                  | 5                      |

Chaque semaine à compter de janvier 2024 (sauf les semaines de non livraison : 2 semaines au printemps et 1 à Noël), les adhérents inscrits pourront bénéficier d'un panier de légumes découverte.

Les livraisons se feront chaque semaine sur le lieu de dépôt choisi par l'adhérent (Une trentaine de lieux de dépôts sont proposés sur le pays de Lorient).

#### Abonnement & durée

L'abonnement « paniers découvertes » est d'une durée de 6 mois (26 paniers). Il est renouvelable avec l'accord du CCAS d'Hennebont. L'abonnement est complété au CCAS, les documents sont transmis par mail ou voie postale avec les règlements (chèques ou prélèvements), le règlement est également possible en espèces auprès d'Optim'ism.

En fin de chaque trimestre, Optim'ism adresse au CCAS une facture récapitulant le nombre de paniers livrés.

### **Article 5 : Éligibilité du bénéficiaire**

Sont éligibles à l'offre Paniers Découvertes, l'ensemble des salariés du chantier d'insertion du CCAS, ainsi qu'un maximum de 20 personnes répondant aux critères d'accès définis par le CCAS :

L'indice d'éligibilité est représenté par un RAV de moins de 230€. Néanmoins, si le RAV est supérieur à 230€, le CCAS peut, en fonction de la situation de la personne, faire le choix de proposer les paniers découverte.

### **Article 6 : Principes retenus pour l'accompagnement alimentaire**

Optim'ism organise en partenariat avec les CCAS partenaires des ateliers d'aide à la cuisine à destination des adhérents des paniers découvertes.

Le temps consacré par Optim'ism pour l'animation du dispositif est en partie financés par le Réseau Cocagne dans le cadre de l'opération "100 000 paniers solidaires", et ce pour 2 ateliers sur la commune participante. L'organisation d'ateliers supplémentaires est possible

### **Article 7 : Pilotage**

Le CCAS d'Hennebont est invité au comité de pilotage du dispositif des paniers découvertes qui se réunira localement 1 à 2 fois par an et nationalement une fois par an.

### **Article 8 : Modification**

Toute modalité d'exécution ultérieurement déterminée fera l'objet d'un avenant entre les deux parties.

### **Article 9 : Résiliation**

En cas de non-respect des engagements de l'une ou l'autre des parties, cette convention pourra être dénoncée par lettre recommandée et motivée.

Fait à Riantec, le

**Pour le Centre Communal d'Action Sociale  
d'Hennebont**

**Pour OPTIM'ISM**